

Département des Bouches-du-Rhône
SIMIANE COLLONGUE, le 21/01/2005
Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE DE SIMIANE COLLONGUE
Code Postal : 13109
Téléphone : 04.42.94.91.91
FAX N° 04.42.22.78.52

CONSEIL MUNICIPAL DU

17 JANVIER 2005

Tous présents sauf :

Madame DEVULAINÉ Hélène

PROCURATIONS

Monsieur ARNAUD donne procuration à Madame MONTAGNIER
Madame AUSTRUY donne procuration à Monsieur MAGNAN
Monsieur AYMARD donne procuration à Madame TARDY
Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration à Monsieur KAZARIAN
Monsieur PERRIER donne procuration à Monsieur TROPINI
Madame PIQUENOT donne procuration à Madame FERRER
Madame POURCEL donne procuration à Monsieur TAGLIAFERRO

Monsieur GERARA lit une déclaration en préambule.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Pour cette année 2005, j'émet le vœu de voir votre majorité respecter enfin notre honorable assemblée. En effet, depuis 2001, la représentation locale est régulièrement bafouée. Seule la commission des finances fonctionne, même si parfois vous oubliez de m'informer de la tenue de cette commission.

Le reste n'est qu'opacité.

La dernière en date, et ce n'est pas des moindres, concerne la fin de la convention avec Léo Lagrange. Vous avez agi en catimini, nous mettant devant le fait accompli, comme souvent.

Qu'aviez vous à cacher ?

Les conventions passent par le Conseil Municipal, à quoi vous sert le fait de ne pas nous informer ?

Avez-vous utilisé vos pouvoirs d'exception votés en début de mandature. Si oui, son utilisation comprend-il l'absence totale de transparence et de démocratie ?

Je vous rappelle qu'en 2001 j'avais voté contre ces pouvoirs exceptionnels.

Je vous demande de nous rendre compte de toutes les décisions prises en vertu de cette disposition.

Dans le cadre du problème de la jeunesse Simianaise, question prioritaire à nos yeux, je vous rappelle mon intervention du 25 septembre 2001, où malheureusement j'avais annoncé ce que vous avez fait.

Vous avez, vous et votre adjoint reconnu que la programmation ne correspondait plus aux attentes. Il vous aura fallu 3 ans pour que vous vous aperceviez de la justesse de mon intervention puisque nous y voilà. Je regrette fortement qu'à l'époque vous ayez pris cette analyse comme une provocation ! Les jeunes simianais auraient gagné 3 ans.

Je vous rappelle encore une fois l'engagement pris lors du je Conseil Municipal, à savoir : être en capacité d'apporter une opposition constructive et pas autre chose. Personne ne peut se prévaloir d'avoir le monopole de l'intérêt collectif.

Votre comportement porte un nom : que l'on trouve souvent en visitant l'histoire des Rois de France.

Les simianaises et simianais qui me soutiennent ne demandent que la Démocratie, seulement cela. Et croyez Madame le Maire, que je suis prêt, en leurs noms, à utiliser tous les moyens légaux pour que se développe dans notre commune une véritable Démocratie.

Nos positions, nos propositions de partage sont toujours animés par cette seule volonté.

Enfin je voudrais qu'une bonne fois pour toute les choses soient claires entre nous : « Simiane avec

vous » est UNE ORGANISATION INDEPENDANTE, notre seul intérêt est celui des simianaises et simianais. Nos actions, nos propositions ne sont dictées par personne. Notre liberté de pensée est notre force, nous ne recourons pas aux slogans de café de commerce pour nous pencher sur les dossiers municipaux....

Madame VALERA arrive, il est 181140

Madame le Maire : suite à la déclaration de Monsieur GERARA : La convention avec Léo LAGRANGE était arrivée à son terme et n'a simplement pas été renouvelée. Depuis le départ de l'animateur en octobre 2003, l'association Léo LAGRANGE n'a plus réussi à faire fonctionner la structure Activ-Jeunes de manière satisfaisante, nous n'avons donc pas souhaité renouveler notre contrat, en revanche, vous serez associés à la réflexion sur le fonctionnement à venir d'activ-jeunes, lorsque les agents de cette collectivité, en charge de la proximité avec les adolescents de la commune auront recensé les souhaits et besoins. D'autre part, je vous rassure je n'ai jamais à ce jour utilisé « les pouvoirs d'exceptions »

COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT :

Monsieur KARAGULIAN déclare qu'il n'a pas été trésorier de la crèche durant quinze ans, mais membre du conseil d'administration pendant quinze ans, au sein duquel il a assuré la tâche (le trésorier durant cinq ans.

Madame le Maire : Nous apporterons cette précision

Monsieur BROCH informe que les votes ont été inversés son groupe a voté « contre » la nomination de Madame MONTAGNIER comme secrétaire (le séance et s'est « abstenu » pour l'approbation du procès-verbal du conseil précédent.

Madame le Maire : On prend note de l'inversion des chiffres.

Vote du précédent procès-verbal

Pour 23

Contre 0

Abstentions 5

Madame le Maire nomme Madame MONTAGNIER comme secrétaire de séance

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale 1 Simiane avec Vous 1 Divers	4 Simiane Renouveau		
24	4		

ORDRE DU JOUR N°1 : CONVENTION POUR LA RÉALISATION D'UN CHANTIER D'INSERTION - ESPACE NATUREL DE LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE

Monsieur GERARA : Tout a fait d'accord sur ce point. Nous continuons de demander une étude sur le retour du Pastoralisme dans nos collines et le remplacement de la végétation par des essences résistantes au feu en partenariat avec les organismes spécialisés.

Madame le MAIRE Nous sommes en discussion dans ce sens avec nos collègues Maires de la communauté, mais pour le moment rien n'est avancé.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers			
28			

ORDRE DU JOUR N°2 : SERVITUDE SCP / COMMUNE de SIMIANE COLLONGUE

Monsieur GERARA : Nous ne prononcerons pas sur cette question. Nous vous demandons de nous faire connaître les schémas directeurs en matière d'Urbanisme etc.. de tous les projets qui concernent le PDU.

Madame LE MAIRE : Pour le moment c'est une bande de terrain à proximité du collège et du complexe. Ce terrain n'a pas vocation à devenir constructible si ce n'est pour des logements sociaux et éventuellement, comme je l'ai dit lors de la présentation de mes vœux aux Simianais, la maison des associations pour laquelle nous cherchons un emplacement judicieux. A ce jour, ce ne sont pas des projets mais une simple réflexion.

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>REFUS DE VOTE</u>
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Divers		1 Simiane avec Vous	
27		1	

ORDRE DU JOUR N°3 AVENANT A LA CONVENTION EXERCICE 2005 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DES BDR ET LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>REFUS DE VOTE</u>
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers			
28			

ORDRE DU JOUR N° 4 AVENANT AU CONTRAT ENFANCE MAINTENANT LES ACTIONS REALISEES AU COURS DU 1er CONTRAT,

Monsieur GERARA : Nous ne nous prononcerons pas sur cette délibération puisque nous ne connaissons pas le contrat initial. De plus nous aimerions savoir s'il y a eu un travail de la Commission, et si OUI, pourrions nous connaître ses recommandations

Madame le MAIRE : vous devez avoir lu le 1er contrat au montent où nous l'avons voté en 2001. C'est un contrat pour lequel la commune s'engage sur des actions qualitatives et quantitatives envers la petite enfance, la CAF en contre partie nous octroie une participation par enfant. Il n'existe pas de commission spécifique, c'est titi bilan fait par le personnel, nous pouvons lui faire des propositions, mais c'est tout. D'autre part, vous savez ou trouver cette convention, c'est très facile pour tous les membres du conseil d'aller la consulter.

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>REFUS DE VOTE</u>
22 Majorité Municipale 1 Divers		1 Simiane avec Vous 4 Simiane Renouveau	
23		5	

ORDRE DU JOUR N°5 ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE EN DATE DU 1 ER DECEMBRE 2004

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>REFUS DE VOTE</u>
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers			
28			

ORDRE DU JOUR N° 6 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE 2005 DU PRO LOGICIEL DE GESTION DE L'ÉTAT CIVIL.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers			
28			

ORDRE DU JOUR N° 7 : DÉCISION MODIFICATIVE : BUDGET EAU

Monsieur GERARA : Étant donné notre position pour une gestion municipale ou communautaire du service de l'eau, vous comprendrez notre abstention sur cette délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale		1 Simiane avec Vous 4 Simiane Renouveau 1 Divers	
22		6	

ORDRE DU JOUR No 8 AVANCE DE SUBVENTION « ASSOCIATION DES CRECHES D'AIX -ENPROVENCE.

Monsieur KARAGULIAN : L'association des crèches d'AIX EN PROVENCE fonctionne avec la convention 51 alors que vous, à l'époque vous avez tout fait pour l'annuler.

Madame le MAIRE : Non, nous n'avons pas tout fait pour la supprimer mais nous avons tenté de trouver une solution ensemble. L'avenant à cette convention est sorti en Juillet 2003, il a été abrogé en Juillet 2004, ce qui a provoqué des difficultés mais ça il a rien à voir avec la fermeture de septembre. la crèche ne connaissait aucun problème financier en 2004, la liquidation est intervenue seulement par décision de l'administrateur après refus de l'avenant par le personnel. D'autre part la gestion du personnel de la crèche par l'association antérieur ou par celle des crèches d'Aix ne nous concerne pas.

Nous avons versé 74000€ plus 38000€ de la CAF, au titre de l'année 2004 à l'association les Pitchounets pour l'exercice 2005 le maximum sera 90000 € comme stipulé dans la convention avec l'association des crèches d'Aix.

Monsieur GERARA : Encore une fois voici un exemple d'un sujet qui nous tient coeur. puisque nous demandons un véritable service municipal aux Simianaises et Simianais en matière de Petite Enfance. Le dossier, ou l'absence de dossier ne nous permet pas d'avoir une opinion réaliste de ce problème que vous semblez porter tout seul. Y compris l'existence d'une pseudo commission qui devrait exister, que vous auriez du mettre en en place et au travail et dont l'avis motivé aurait nécessairement apporté des éclaircissements. Vous comprendrez que c'est pour ces raisons, Mesdames et les Conseillers Municipaux, que ne ne pouvons exprimer une position

Madame le MAIRE : Je rappelle ce qui a été dit au précédent conseil, cette crèche nous a donné beaucoup de soucis pour les familles et l'accueil des petits, j'ai précisé qu'il y aurait une commission restreinte qui réfléchirait à son avenir, en 2001 la crèche ne connaissait pas de difficulté nous n'allions pas à l'époque casser quelque chose qui fonctionnait, les commissions restreintes se tiendront à partir d'avril.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Divers			1 Simiane avec Vous
27			1

ORDRE DU JOUR N° 9 : ACTIVITES ORGANISEES PAR LA COMMUNE PENDANT LES VACANCES DE FEVRIER 2005, EN DIRECTION DE JEUNE DE 11 A 16 ANS

Monsieur HARDY : Je profite de l'occasion pour remercier les deux personnes de notre service jeunesse d'avoir organisé ces sorties après concertation avec les jeunes.

Monsieur GERARA : Depuis plusieurs mois vous avez mis fin sans nous en aviser à la convention liant à Léo Lagrange Depuis aucune commission jeunesse ne s'est réunie. C'est donc sur vos seuls désirs que le projet de délibération a été établi en écartant un travail en amont en commission. Pourtant nous aurions eu des propositions en la matière. Une nouvelle fois vous êtes passé de notre avis, une nouvelle fois vous vous

passerez de notre vote

Madame le MAIRE :Monsieur HARDY vient de vous répondre, il n'a sans doute pas été assez clair, le programme a été bâti par les jeunes pour les jeunes.

Monsieur HARDY: On ne peut que regretter le refus de vote et l'on ne peut comprendre la décision politique dans la mesure où ce vote est contre les jeunes puisque ce sont eux qui ont fait ce programme.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Divers			1 Simiane avec Vous
27			1

ORDRE DU JOUR No 10 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CROIX ROUGE - CATASTROPHE QUI VIENT DE FRAPPER LES PAYS DE L'ASIE DU SUD-EST.

Monsieur GERARA : Devant l'ampleur des dégâts, nous ne pouvons que souscrire à cette initiative. Pour autant pourquoi pas de travailler avec le Régional sur l'idée de cibler sur le retraitement de l'eau dans une zone ou bien pourquoi ne pas faire comme Ventabren vient de faire acter l'aide au parrainage d'une école.

Madame le MAIRE : C'est une question que nous avons évoquée à quelques-uns, mais si on prend l'engagement de parrainer c'est à vie et non pour deux ou trois ans, or les situations antérieurs montrent que cela devient vite caduc. D'autre part comment cibler notre action au moment présent Des organismes comme la Croix Rouge ou l'UNICEF nous ont parti les, plus a même d'agir vite et avec justesse. Le Conseil Régional a agi avec la SEM, nous sommes une petite commune nous devons intervenir à notre niveau.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22 Majorité Municipale 4 Simiane Renouveau 1 Simiane avec Vous 1 Divers			
28			

La séance est levée à 19 heures 25